

## STAGES DE FORMATION BAFA

<http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article337>

### NOUVEAU PRESTATAIRE

**Comme pour l'Eté 2018, l'objectif d'ARAMIS est de proposer pour les stages de formation BAFA de la diversité dans le choix des thématiques, des dates et des lieux géographiques y compris l'Outre-Mer. Les jeunes pourront donc choisir leur formation initiale dans le catalogue très fourni des CEMEA et choisir leur thématique pour le stage d'approfondissement parmi les nombreuses proposées.**

**Le BAFA est une formation diplômante qui offre à toute personne qui la valide la possibilité d'accueillir des mineurs au sein des centres de vacances et de centres socioculturels afin de les éveiller autour d'activités éducatives ; ces formations mêlent apports théoriques, acquisitions pratiques, réflexions et mises en situation concrètes et nécessitent un investissement personnel de la part des jeunes stagiaires.**

### RAPPEL

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), **est ouvert aux jeunes de 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour du stage. Il se déroule sur une durée maximale de 30 mois**, dans un ordre spécifique à compter du début de la formation.

A l'issue de chaque session, l'équipe des formateurs procède à une évaluation qui devra être satisfaisante pour permettre au jeune de passer à la session suivante.

La formation se déroule comme suit :

- **une session de formation générale**, d'une durée de 8 jours effectifs. La validation de cette première session permet d'obtenir la qualification d'animateur / animatrice stagiaire. Il permet d'acquérir une connaissance des enfants et des adolescents et de s'initier aux techniques d'animation (ex : activités en plein air, jeux, expression...),
- **un stage pratique** à effectuer dans un délai de 18 mois comptant dès l'entrée en session de formation générale et d'une durée de 14 jours minimum.

*La recherche du stage pratique devra être faite par le stagiaire. Pour ce faire, diverses structures sont susceptibles d'être contactées : Municipalités (animations post et périscolaires), Centres sociaux (organisation de Centres de loisirs), Comités d'entreprises organisateurs de Centres de vacances... Bien que ne disposant pas suffisamment de structures d'accueil pour recruter tous les stagiaires, ARAMIS peut, dans la limite des disponibilités, prendre des candidatures d'animateurs stagiaires/BAFA, enfants de parents de la DGAC ou METEO-France. **Les dossiers de candidature pour le stage pratique sont disponibles sur le site <https://aramis-asso.fr/index.php/jeunes/33-candidatures-pour-emploi>.***

- **une session approfondissement** ou qualification de 6 ou 8 jours effectifs minimum. C'est la dernière étape de la formation d'animateurs / animatrices. Ce stage doit compléter la formation de l'animateur par la pratique et la réflexion sur un thème ou une activité. Il permet également au candidat d'effectuer un bilan de sa formation, *Cette session, a pour objet de sensibiliser ou d'approfondir un thème spécifique en lien avec les Séjours Vacances ou Accueils loisirs. Pour s'inscrire, il faut avoir obtenu les validations de la formation générale et du stage pratique.*

**Conditions ARAMIS :** Etre âgé d'au moins 17 ans le 1<sup>er</sup> jour du stage et d'au plus 22 ans pour le stage de formation initiale, d'au plus 23 ans pour le stage d'approfondissement et pour ce dernier fournir la validation du stage pratique.

### ACHEMINEMENT

Attention : les stagiaires se rendent dans les centres de formation par leur propre moyen. Aramis et CEMEA n'organisent pas les acheminements et les trajets, qui sont à la charge des agents. Nous vous invitons fortement, si vous vous rendez en train sur le centre, à prendre l'assurance annulation/modification proposée par la SNCF (il se peut, exceptionnellement, que le stage soit annulé, CEMEA propose alors des stages de remplacement).

**COUT :** Aramis accorde une subvention à hauteur de 50 % sur le prix catalogue du séjour uniquement, sans les frais de transports, pour les tranches E avec un abattement supplémentaire si quotient familial.

## MODALITES D'INSCRIPTION

### 1. TELEPROCEDURE D'INSCRIPTION

En parallèle à votre inscription à l'un des stages CEMEA, vous devez vous rendre sur le site web <http://www.bafa-bafd.gouv.fr> pour vous inscrire auprès du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

**Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse électronique (mél), qui deviendra votre identifiant.**

**Cet identifiant est définitif ! Il ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse électronique.**

**Notez-le bien et conservez-le précieusement !**

- Connectez-vous sur le site internet [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)
- Choisissez votre région de résidence en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région
- Cliquez sur le lien « je veux m'inscrire »
- Sélectionnez le bouton « BAFA »
- Renseignez le formulaire de préinscription
- Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique
- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription
- **Gardez précieusement votre n° d'inscription** qui vous sera utile durant tout votre cursus de formation et à présenter le premier jour du stage

### 2. PRE-INSCRIPTION CEMEA & ARAMIS

- Pré-sélectionnez un stage sur le site internet : <https://ceMEA-formation.com/listeSessionsBAFA.php>
- Complétez les champs requis dans la partie « LES STAGES A VENIR » afin d'obtenir la liste des stages de la région souhaitée

**ATTENTION** : ARAMIS ne subventionne pas les stages à l'étranger, mais uniquement ceux sur les territoires français et uniquement sur la saison de l'Eté (juin à septembre).

- Un mail (valable quelques heures) vous est adressé afin de vous permettre de poursuivre la navigation sur le site de CEMEA

Vous avez repéré un stage qui vous intéresse, vous pouvez alors procéder à une pré-inscription auprès d'ARAMIS, en complétant le dossier qui passera en commission des jeunes le jeudi 14 mars 2019 en indiquant le stage repéré sur le site CEMEA.

- Cliquez sur le lien du site ARAMIS-ASSO.fr (fiche de pré-inscription « BAFA »).
- Après étude de votre dossier par ARAMIS et la confirmation d'inscription reçue, procédez à l'inscription du stage choisi sur le site CEMEA.

### 3. INSCRIPTION AU STAGE BAFA

Maintenant que votre dossier a été étudié par ARAMIS et que vous êtes éligible à bénéficier de la participation de 50 % pour le stage BAFA que vous avez pré-sélectionné, vous devez procéder à l'inscription de votre stage directement sur le site CEMEA.

Afin de suivre les inscriptions avec le prestataire CEMEA, nous vous demandons de vous inscrire dès réception de la confirmation d'ARAMIS.

- Cliquez sur le site internet : <https://cemea-formation.com/listeSessionsBAFA.php>
- Recommencez les procédures de l'étape 2.

ATTENTION : Ne pas tenir compte du paiement et des pièces complémentaires demandées, au moment de l'inscription. Le paiement de 50 % du stage se fait auprès d'ARAMIS, dans les conditions indiquées dans le relevé de compte adressé après la commission.

- Votre inscription part directement au CEMEA qui vous délivrera par mail une confirmation d'inscription.
- Répondez au mail en précisant que vous êtes bénéficiaire ARAMIS (pour le paiement).
- Vous devez retourner les pièces demandées soit par scan soit par courrier postal.

Pour toutes difficultés techniques, merci de vous rendre sur le tableau des correspondants régionaux CEMEA, aux heures de bureau. En l'absence de réponses, de solutions, le secteur enfants d'ARAMIS reste votre interlocuteur.

**NB :** Dans le cas où le stage **viendrait** à être annulé, ce qui est exceptionnel, CEMEA vous contacte dès que possible, pour vous proposer d'autres stages maintenus parmi ceux de votre région.